

# Présentation dispositif Initiatives Étudiantes

Critères de la CFVE

## Rappel du dispositif

Les initiatives étudiantes sont des projets à durée limitée et visant des actions ponctuelles, portés individuellement ou par plusieurs étudiantes et étudiants dans les domaines de l'architecture et plus généralement de la culture, de la connaissance, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de la santé, de la lutte contre les discriminations et de l'engagement.

Les projets peuvent s'inscrire dans les typologies suivantes, la liste étant non exhaustive :

- organisation exposition ou cycle de conférences hors cursus,
- participation à des workshops (type Bellastock, workshop Monte Carasasso),
- soutien à participation à des concours (Young Talent Architecture Award (YTAA)...),
- soutien à des actions de solidarités (stages pour ASF...),
- production audiovisuelle, spectacle vivant, festival, du bénévolat solidaire,...

## Conditions générales d'éligibilité

- projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants dont au moins un des membres est inscrit à l'Ensa Toulouse pour l'année en cours ),
- relevant d'un des domaines cités précédemment,
- ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- co-financé (en numéraire ou en nature),
- ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association,
- dossier complet et remis dans les délais indiqués,

Les projets présentés n'ayant aucun lien avec le cursus de l'étudiant seront privilégiés.

## Motifs d'irrecevabilité préalables

- voyages d'études,
- voyages touristiques à caractères ludiques et individuels,
- projet ayant pour financement unique l'ENSA Toulouse,
- projet à caractère lucratif.

## **Critères d'appréciation**

- projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- faisabilité du projet et cohérence du budget (budget équilibré avec co-financements, aides matérielles ou logistiques mentionnés),
- projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds Initiatives Étudiantes s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien de l'ENSA Toulouse par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

\* Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter**

**Anne Péré**

**[anne.pere@toulouse.archi.fr](mailto:anne.pere@toulouse.archi.fr)**